COMMUNE DE FERRIERES-EN-GATINAIS
REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Réunion d'examen conjoint
28 avril 2016

Les participants ayants chacun reçu au préalable le dossier pour l'étudier, M. LARCHERON et M. GUARDIA font un rappel succinct du contexte dans lequel s'inscrit cette révision simplifiée avant d'effectuer un tour de table permettant de recueillir l'avis des personnes présentes :

- Chambre du Commerce et de l'Industrie, représentée par Mme BOUCHETTE : Avis favorable pour l'ouverture de la zone.

- SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), représenté par M. GUEZOU : il rappelle que l'EPCI a rédigé un courrier de soutien pour ouvrir cette zone à l'urbanisation, qu'elle est comprise dans le schéma d'accueil des entreprises et inscrite au DOO (Document d'Orientation et d'Objectif) qui possède une portée réglementaire. Le SCOT est donc favorable à l'ouverture de la zone.

- DDT (Direction Départementale des Territoires) représentée par M. BRILL : il indique que la DDT était initialement défavorable au projet et que la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles) avait formulé un avis négatif le 11 février 2014. Depuis, la zone a été inscrite au niveau du SCOT, un certain nombre de réponses ont été apportées aux questions de la CDCEA (préservation de l'activité agricole, problème d'accès, aménagement paysager etc...). La CDPENAF (Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et les services de l'état émettent donc aujourd'hui un avis favorable au projet.

- Mairie de Fontenay, représentée par M. DEVIN, maire : il indique qu'il est essentiel d'étoffer l'offre en foncier pour l'accueil des entreprises et développer l'emploi sur le secteur. Il émet donc un avis favorable.

- Mairie de Chevannes, représentée par M. FELIX, maire : il indique qu'à son sens le problème d'accès à la zone n'est pas complètement résolu et qu'il faudra être attentif sur la commercialisation de la zone afin de ne pas déplacer dans la nouvelle zone des entreprises situées sur des zones artisanales de la CC4V entrainant l'effet pervers de créer des friches industrielles d'un côté et de consommer du foncier qui n'offre pas de nouveaux emplois de l'autre.

- Mairie de Griselles, représentée par M. EDMONT, maire adjoint : il précise que la commune de Griselles soutient le projet.

- Mairie de Ferrières, M. DUCHEMIN, adjoint au maire : le développement économique est un axe politique important pour la CC4V.

***